



COMPTE-RENDU

Conseil de quartier Centre

Gymnase Saint-Jean – Mardi 9 juin 2015

Élus présents :

- M. le Maire de la Ville de Rixheim, Olivier BECHT ;
- M. Richard PISZEWSKI, Conseiller municipal délégué à la voirie et aux travaux publics ;
- M. Michel Pochon, Conseiller municipal délégué aux animations de la ville et des quartiers.

Assistaient en outre à la séance :

- M. Lucien WETTEL, Président du Conseil des Aînés ;
- Mme Justine NALOUËI, pour le quotidien « Dernières Nouvelles d'Alsace » ;
- M. Olivier CHRISTOPHE, Directeur général des services ;
- M. Arnaud BAÏLEN, Directeur de cabinet.

Nombre de participants :

Environ 50 personnes présentes.

Ordre du jour :

1. Présentation eau de source de la Doller ;
2. Présentation projet réhabilitation gare ;
3. Point travaux ;
4. Propreté urbaine ;
5. Circulation rue de l'Étang.

Début de la séance : 20H

1. Présentation eau de source de la Doller

M. le Maire commence par saluer les personnes qui se sont déplacées à l'occasion de ce Conseil de quartier Centre. Il présente ensuite M. Olivier CHRISTOPHE, nouveau DGS (Directeur Général des Services) de la Ville de Rixheim, qui prendra la suite de Mme Martine WEHRLE, désormais en retraite.

Le public applaudit.

M. le Maire passe ensuite à la projection du film de présentation de l'eau de la Doller, réalisé par le Service des Eaux de la Ville de Mulhouse qui livre l'eau aux usagers mulhousiens.

M. le Maire explique ensuite les raisons de diffusion du film, à savoir essentiellement préciser et illustrer le travail réalisé par les personnes au service des usagers de l'eau qui permettent que chaque matin l'on puisse avoir de l'eau de bonne qualité au robinet. Il est précisé que la qualité de l'eau est également liée à la qualité du réseau.

Pendant plusieurs décennies, il y a eu un déficit au niveau de ces réseaux, qui est en cours de rattrapage depuis 7 à 8 ans, ce qui a pour effet de créer des chantiers dans la ville avec quelques conséquences indésirables comme, par exemple, rue de Mulhouse où le réseau d'eau a été renouvelé. De plus, le prix de l'eau augmente également en raison du financement de ces travaux.

Il ne s'agit pas que des travaux visibles mais aussi des travaux au niveau des réservoirs, moins visibles. Il s'agit principalement des réservoirs du côté de Habsheim et de Zimmersheim.

M. le Maire souhaitait en rendre compte à la population afin de démontrer l'activité en faveur de la qualité de l'eau au robinet des usagers.

Un riverain demande s'il n'y a actuellement plus d'eau de la Hardt dans celle qui est livrée à la Ville. M. le Maire répond par l'affirmative et précise que l'amélioration de l'eau de la Hardt est actuellement en cours et que son utilisation pourra être envisagée à nouveau, une fois qu'elle sera entièrement purifiée mais il faudra pour cela compter plusieurs années. Cela représentera une source d'eau alternative en cas de problématique au niveau de l'eau de la Doller (en cas d'empoisonnement volontaire ou pollution...). Le fait de disposer de deux sources alternatives d'eau est une particularité locale et une chance.

2. Aménagement des abords de la gare

M. le Maire présente ensuite le projet d'aménagement et de réhabilitation de la gare, prenant en compte à la fois ce qui est projeté pour l'intérieur mais également pour l'ensemble des abords de la gare.

Les questions autour du bâtiment sont évoquées. Une cession à la Ville avait été envisagée mais en raison du coût des travaux, il n'est pas possible de s'engager. Toutefois, la SNCF serait disposée à mettre à disposition le rez-de-chaussée de la gare, moyennant un loyer symbolique.

Des études ont actuellement lieu afin de voir si un projet d'aménagement du rez-de-chaussée pourrait être engagé sans être trop coûteux.

M. le Maire ajoute que le projet d'aménagement des abords est validé alors même que celui de réhabilitation du bâtiment soulève encore de nombreuses interrogations.

Une personne demande pour quelle raison la Ville de Rixheim ferait des places de parking sur lesquelles se gareraient des habitants d'autres communes. M. le Maire précise qu'il en va de même à Mulhouse où des « non-mulhousiens » utilisent également des places de parking.

Il est ensuite demandé quel est l'intérêt des places de parking. M. le Maire précise qu'elles serviront essentiellement aux Rixheimois, ce qui permettra notamment d'augmenter l'utilisation des transports en commun. Cela pourra s'inscrire dans le cadre du projet de connexion ferroviaire de l'EuroAirport qui est espéré pour 2020.

Selon M. le Maire, cela participe de l'attractivité du territoire qui doit être compétitif. Pour cela, il est indispensable de rendre le territoire attractif. Et l'attractivité procède également des infrastructures nodales telles que l'EuroAirport.

De plus, M. le Maire ajoute que la Constitution française impose la liberté de circulation, ce qui fait qu'il serait impossible de créer à l'entrée de Rixheim un poste de douane pour empêcher l'accès aux « non-rixheimois ».

Une personne demande si l'accessibilité du lieu a été pensée et quelles sont les solutions pour faciliter la circulation.

M. le Maire répond que la conception au moment de l'édification de la gare et des voies d'accès n'a pas pris en compte la notion d'accessibilité, ni celle d'ergonomie. Il démontre ensuite son propos à l'aide d'illustrations.

La question de la matérialisation des stationnements est abordée. M. le Maire considère qu'il est important de rematérialiser l'ensemble des places de stationnement aux abords de la gare (proche rue Basler).

La question des feux du carrefour de la pharmacie est posée. Des propositions sont faites par un riverain. M. le Maire soulève la difficulté de mettre cela en œuvre. M. PISZEWSKI répond que la proposition faite avait été étudiée et qu'elle pourrait être envisagée plus avant pour déterminer sa faisabilité. Toutefois, le système de feux dans son ensemble serait impacté. Le domaine départemental sera concerné et un chiffrage devra être produit pour en déterminer le coût. Des ébauches pourront être demandées au SCIN. En l'occurrence, il serait demandé de créer deux voies rue de Gaulle intersection rue de Habsheim.

La prise en charge financière de cet aménagement serait sans doute le point d'achoppement même si des possibilités de financement peuvent être envisagées.

Il est demandé de mettre en zone 20 les abords de la gare. M. le Maire précise que dans les zones 20 dites zones de convivialité, le stationnement n'est pas matérialisé.

M. le Maire propose de créer un groupe de travail sur cette thématique (v. Pierre DIETEMANN) pour anticiper la réalisation du projet notamment sur les questions de circulation et de stationnement. M. Michel POCHON sera en charge de son animation.

Un riverain propose de matérialiser des signalisations au sol, pour inviter les automobilistes à se rabattre. M. le Maire démontre l'ensemble des difficultés sur cette question et la complexité du carrefour. Il précise que la conception de ces carrefours date de l'époque où Rixheim comptait 8000 habitants et qu'il n'est plus adapté aux flux actuels de circulation.

Diverses propositions sont faites et débattues, sans trouver de solution permettant de remédier à l'ensemble des problématiques. M. le Maire propose d'inviter le technicien voirie du SCIN qui règle les feux afin de démontrer les problématiques en Conseil de quartier. S'ensuit une discussion sur les problématiques de circulation à Rixheim.

Un intervenant propose d'impliquer le plus largement possible la SNCF dans le projet de réaménagement de la gare et de veiller au respect du budget, conformément aux engagements pris par M. le Maire. Ce dernier précise que la SNCF et la région sont demandeuses des travaux et que la commune n'y participe qu'à hauteur de 140 K€ pour ce qui concerne les compétences communales et intercommunales (abris vélo, espaces, verts, menus aménagements de voirie...).

Une personne demande si des abris sont prévus pour la gare. M. le Maire répond par l'affirmative, il y en aura également pour les vélos. La problématique du stationnement de la rue Henri Nico est évoquée, apparemment les trottoirs sont régulièrement occupés par des véhicules alors même qu'il y a des parkings. Cela durerait depuis plusieurs mois mais sans verbalisation et après, semble-t-il plusieurs dépôts de main courante à la Police Municipale. M. le Maire insiste sur le fait qu'il a donné des consignes à la PM pour verbaliser les véhicules se trouvant sur les trottoirs car ce n'est pas leur place. M. le Maire signale néanmoins que les verbalisations sont numériques et non plus matérialisées par des papillons au niveau des pare-brises.

M. le Maire vérifiera cette question et les fera exécuter, des sanctions seront prises si elles ne l'ont pas été.

Une personne évoque ensuite la possibilité d'une liaison tram-train depuis Rixheim. M. le Maire explique que ce n'est pas dans l'agenda car les extensions de tramway ont été stoppées en raison de la crise du SITRAM et de son déficit de 10 M€/an. M. le Maire donne ensuite des explications techniques.

Concernant les stationnements abusifs, une personne évoque la possibilité de réaliser des zones bleues.

Une personne évoque le stationnement de la rue de Lattre de Tassigny, où les riverains n'ont pas d'autre choix que de stationner sur les trottoirs, causant quelquefois des difficultés de visibilité. M. le Maire rétorque que des verbalisations ont régulièrement lieu car il reçoit des courriers de réclamations.

S'ensuit un débat sur les difficultés causées par les stationnements inappropriés. M. le Maire conclut en précisant qu'il y a toutefois depuis 2008 une amélioration au niveau du stationnement.

Une personne estime qu'il serait souhaitable de regrouper les gares de Rixheim et Habsheim et demander à la SNCF d'élargir les ponts des rues Wilson et Saint-Jean pour y permettre la circulation en double sens. M. PISZEWSKI précise que les coûts seraient extrêmement importants. Selon M. le Maire, les travaux pourraient être estimés à environ 10 M€.

Un participant propose de transformer une friche industrielle en parking et de mettre en place une navette pour convoyer les gens vers la gare. M. le Maire répond que l'opération ne serait pas nécessairement rentable notamment en raison du coût de fonctionnement d'une navette évalué à plus ou moins 1 M€/an.

3. Point travaux

Ensuite, M. le Maire fait un point sur les travaux.

Le chantier de la rue de Soultz a repris lundi, les travaux sont désormais effectués par la société Colas. Le chantier d'eau et d'assainissement est achevé rue de Mulhouse et la voirie devra être attribuée pour des travaux qui devraient débiter au mois de septembre. M. PISZEWSKI précise à propos de la rue de Soultz que la première couche d'enrobés devrait être posée vendredi. À propos de la rue de Mulhouse, il semblerait que le département prévoit la réfection des enrobés entre la rue de l'Île-Napoléon et la rue Saint Jean à partir d'octobre. Il y aura des trottoirs là où il y a des accotements actuellement depuis la rue Saint-Jean vers la rue de l'Île-Napoléon.

Il est demandé s'il est envisagé de passer tout le quartier de la rue de Soultz en zone 20. M. le Maire rappelle que c'est ce qui est prévu, notamment rue de la Colline. Un marquage au sol est demandé. M. PISZEWSKI précise que les marquages au sol ne sont pas réglementaires. M. le Maire rappelle qu'ils présentent un danger notamment pour les vélos lorsqu'ils sont humides.

Un riverain se plaint des vitesses non respectées et aimerait davantage de contrôles de vitesse, notamment rue des Fleurs à la sortie du collège. Un autre en demande rue de Gaulle. M. le Maire donnera des instructions en ce sens.

4. Propreté urbaine

Puis est abordé le sujet de la propreté urbaine.

M. le Maire est au regret de constater, depuis quelques années, et plus particulièrement quelques mois qu'il y a une dégradation importante en matière de propreté urbaine et cela sur l'ensemble des quartiers. Pour y remédier, M. le Maire envisage deux solutions.

La première serait de cesser de ramasser les déchets jusqu'à ce que les citoyens intègrent le fait que l'espace public appartient à tous et que sa propreté dépend de chacun. Cette

solution a, bien sûr, un inconvénient, celui de pénaliser les usagers respectueux. Le banc près du collège est un endroit illustrant le propos : il y a des poubelles et les déchets se trouvent à côté.

La seconde solution est de verbaliser par le biais de la vidéoprotection et donc de réaliser des procès-verbaux à la volée, par vidéo.

Un riverain demande s'il y a des statistiques en la matière, sur les verbalisations notamment des déjections canines. M. le Maire répond qu'il est possible de savoir par le biais des mains courantes de la Police Municipale et qu'il y aurait environ 10 verbalisations par an. Un riverain répond qu'il faudrait s'inspirer des villes suisses proches qui sont propres où la verbalisation a vraisemblablement été privilégiée sur le fait de ne pas ramasser.

Un riverain fait état des déjections humaines au niveau de l'aire des gens du voyage. M. le Maire répond que la Ville se mobilise mais que la problématique est complexe car le Préfet a réquisitionné le terrain, qui n'est pas doté d'installations sanitaires. La seule solution pour régler le problème serait d'envisager un aménagement pérenne du site car s'il est réquisitionné tous les ans, autant faire en sorte que ce puisse être dans les meilleures conditions.

Concernant l'installation de caméras, un participant demande s'il est possible de placer une caméra proche du Chemin du Steinberg car au niveau de cette voie gravillonnée, les automobilistes rouleraient assez rapidement, ce qui causerait un danger pour les autres usagers. De plus, certains de ces automobilistes font descendre leur chien de leur véhicule non loin afin qu'il fasse ses besoins. A priori il y aura une caméra rue de l'Etang mais pas au niveau du chemin du Steinberg. Rixheim sera déjà l'une des villes les mieux dotées d'Alsace avec ses 60 caméras à l'issue du plan de déploiement.

Une habitante de la rue de l'Etang demande pourquoi il n'y a pas de marquage au sol rue de l'Etang, afin de délimiter les deux voies. M. PISZEWSKI explique que la réglementation n'impose pas de marquage d'un axe médian sur la route à l'intérieur d'une agglomération, s'il n'y a que deux voies. La municipalité avait fait ce choix, d'autant que la voie est particulièrement étroite.

5. Circulation rue de l'Etang

Cela permet de faire le lien avec le dernier point à l'ordre du jour. M. le Maire rappelle qu'il y a encore de cela 6 ans, la rue de l'Etang ne comportait pas de trottoir et la vitesse y était particulièrement élevée. La circulation n'y a pas baissé mais plutôt augmenté en raison de l'augmentation du nombre de véhicules mais aussi des déplacements. La vitesse moyenne des véhicules rue de l'Etang est mesurée et elle est de 55 Km/h : certains automobilistes roulent plus vite, d'autres plus lentement. Certains véhicules dont la vitesse est très élevée sont des véhicules de secours.

L'absence de gendarmes couchés s'explique par les nuisances sonores causées aux riverains, il y en avait déjà par le passé et les riverains en avaient demandé la dépose. De plus le SAMU lui-même avait demandé à ce qu'il n'y ait pas ce type de dispositifs, afin de

faciliter le passage des moyens de secours. S'ensuit un débat sur la vitesse des véhicules sur cette voie.

La question du marquage de l'axe médian de la rue de l'Etang sera évoquée en municipalité. M. le Maire propose de faire un test sur une partie de la rue et de vérifier avec le radar pédagogique si cela aboutit à une baisse de la vitesse. Si l'expérience s'avère positive, le marquage pourra être étendu à l'ensemble de la voie.

S'ensuit un débat sur l'utilisation de la voie publique par les cyclistes, au lieu des pistes cyclables mais également des profilés des chaussées.

Questions-Réponses

Une personne évoque la rue Wilson où un permis de construire a été donné entre le 58 et le 56 pour un immeuble d'habitation comportant plusieurs appartements, selon elle 22, et donc des voitures. Elle s'interroge sur les éventuelles problématiques en termes de sécurité et de circulation pouvant être liées à la création de ce bâtiment. La solution du feu de circulation est évoquée mais ne peut être viable. La personne explique que la solution aurait été de refuser la construction. M. le Maire explique être dans l'impossibilité d'empêcher les propriétaires de vendre leurs terrains, les acheteurs de les acheter et qu'il lui est également impossible de ne pas délivrer un permis de construire dès lors que les règles d'urbanisme nationales et locales sont respectées.

Une habitante de la rue de l'Etang estime que les radars pédagogiques ne permettent pas de ralentir la vitesse.

M. le Maire déplore que l'ensemble de ces problématiques soient liées au manque de civisme des usagers de la route et de l'espace public : tant que les comportements des usagers ne changeront pas, il n'y aura sans doute pas d'amélioration malgré tous les dispositifs imaginables.

S'ensuit un débat sur la taille des haies et la possibilité d'obliger les habitants indécents à les tailler.

Enfin, il est question des fêtards qui sortent du Gotha et causent des troubles aux riverains de la rue de l'Etang. M. le Maire répond que des contrôles sont régulièrement faits par la Police Nationale. Une fois encore, c'est le signe hélas de manque de civisme de la part des citoyens.

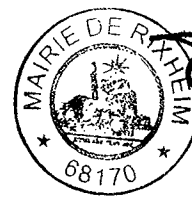
Une riveraine se plaint du bruit des avions qui passent au-dessus de la Ville. M. le Maire répond qu'il existe aujourd'hui un système permettant de mettre l'avion dans l'axe de la piste et déterminer son itinéraire. Cela est déterminé par la DGAC (Direction générale de l'aviation civile). Un éventuel changement de trajet n'est pas possible car les trajets actuels résultent de règles de navigation aéronautique internationale et que le Maire n'a pas la capacité de les modifier.

Une personne souhaite appeler l'attention de M. le Maire sur le panneau publicitaire au sortir de la rue de la Fontaine, qui semble être gênant car pratiquement implanté sur la Grand Rue.

Un riverain demande si le prix de l'eau baissera une fois les travaux de réseau achevés. Il semblerait que Mulhouse soit 40^e sur 130 en termes de prix. M. le Maire répond que le temps de solder l'emprunt, il faudra maintenir le coût de l'eau. Par ailleurs, M. le Maire précise qu'il est nécessaire de ne pas faire l'impasse sur la qualité de l'eau et le renouvellement des conduites, pour lesquelles 2 Km sont changés de façon annuelle.

Fin de la séance à 23H30

Fait à Rixheim,
le 15 juin 2015



Le Maire,


Olivier BECHT